

Fonds monétaire international

République Islamique de Mauritanie : Lettre d'intention, et Protocole d'accord technique

6 juin 2011

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Mauritanie, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

LETTRE D'INTENTION, 2011

Nouakchott, le 6 Juin 2011

Monsieur J. Lipsky
Directeur Général p.i.
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington DC 20431
USA

Monsieur le Directeur Général,

1. Grâce à un engagement résolu, le Gouvernement Mauritanien a réussi en 2010 à rétablir les grands équilibres macroéconomiques mais reste confronté aux défis posés par l'envolée rapide des prix des produits énergétiques et alimentaires. Ainsi, la poursuite de politiques économiques et financières rigoureuses au cours de l'année 2010 conjuguée à la forte augmentation des prix des produits miniers exportés par la Mauritanie (fer, cuivre et or) ont contribué à rétablir un environnement macroéconomique stable et réaliser une croissance économique élevée. La situation de finances publiques demeure saine, la politique monétaire reste prudente et l'inflation est maîtrisée, alors que les réserves officielles de change se situent à un niveau relativement confortable. Cependant, le chômage reste élevé et l'économie fait face depuis quelques mois au défi que pose l'envolée des cours internationaux des denrées de première nécessité (blé et riz) et des produits pétroliers.

2. L'éradication de la pauvreté est un objectif stratégique que nous avons érigé en priorité dans toutes nos politiques nationales. Afin d'asseoir une cohérence entre les objectifs macroéconomiques et la stratégie de lutte contre la pauvreté, nous avons révisé notre cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et finalisé son troisième plan d'action pour la période 2011-2015 selon une approche largement participative. Les orientations stratégiques du nouveau plan d'action du CSLP sont conformes aux objectifs du programme soutenu par un arrangement au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI et s'articulent autour des 5 axes suivants: (i) accélération de la croissance et stabilisation du cadre macro-; (ii) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres; (iii) développement des ressources humaines et l'expansion des services de base; (iv) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités; et (v) renforcement du pilotage, de la coordination et du suivi-évaluation de la mise en œuvre du CSLP.

3. Nous avons atteint les objectifs que nous nous sommes fixés pour l'année 2010 dans le cadre du programme soutenu par un arrangement au titre de la FEC. Nous avons ainsi satisfait tous les critères quantitatifs de réalisation pour fin décembre 2010 (tableau 1). Cependant, l'objectif indicatif des dépenses de lutte contre la pauvreté n'a pas pu être atteint à cause principalement de retards dans l'exécution des dépenses d'investissement. De même,

les repères structurels (tableau 2a) ont été atteints sauf celui relatif à l'émission d'un identifiant fiscal unique qui n'a été mis en place que pour les contribuables gérés. Sa généralisation à tous les contribuables a connu des retards liés aux procédures d'appel d'offres pour la sélection du bureau d'études qui effectuera le recensement des contribuables.

4. Cette lettre d'intention (LI) s'appuie sur la lettre d'intention et le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) approuvés le 2 novembre 2010. Notre programme de politique macroéconomique continuera à assurer un équilibre entre la poursuite de la consolidation de la stabilité économique, d'une part, et la nécessité d'apporter une réponse urgente aux défis posés par l'augmentation des prix des produits pétroliers et alimentaires, d'autre part. Afin d'atteindre les objectifs du programme, nous sommes engagés à poursuivre la mise en œuvre de politiques macroéconomiques prudentes, appropriées et cohérentes. Nous restons attachés au programme de réformes structurelles qui nous permettra d'accélérer la croissance économique et de réduire la pauvreté à travers notamment l'assainissement de la situation des entreprises publiques, la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement du système financier, l'amélioration du climat des affaires et la promotion de la bonne gouvernance.

I. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

5. La deuxième moitié de 2010 a été marquée par la consolidation de la reprise observée au début de l'année, sous l'effet de l'affermissement de la demande extérieure, l'envolée des cours des matières de base et le dynamisme retrouvé des activités non extractives. Ainsi, le taux de croissance économique se chiffre à 5,2% pour l'année 2010, s'inscrivant en ligne avec les projections initiales et cela malgré la baisse de la production pétrolière. De même, le taux d'inflation demeure maîtrisé à 6,1% en glissement annuel. Malgré l'augmentation des prix des produits alimentaires et pétroliers, le solde déficitaire du compte courant de la balance des paiements s'est amélioré comme prévu dans le programme grâce à la hausse des cours des produits miniers exportés par la Mauritanie (fer, or, et cuivre). Pour sa part, le stock des réserves officielles de change a atteint 287,8 millions de dollars E.U. à fin décembre 2010, permettant de couvrir 2,1 mois d'importations.

6. Au niveau des finances publiques, le deuxième semestre de 2010 a été marqué par une forte augmentation des recettes fiscales et non fiscales due à la reprise de l'activité économique et aux bonnes performances du secteur minier et à la sous-exécution des dépenses d'investissement et des dépenses de lutte contre la pauvreté. En dépit de ces performances, le solde budgétaire de base est resté déficitaire pour l'ensemble de l'année 2010, atteignant 23 milliards UM, contre un déficit de 28,5 milliards UM initialement prévu par le programme.

7. Pour les comptes monétaires, l'assouplissement des conditions monétaires opéré par la BCM en novembre 2009 pour relancer l'activité économique à travers l'abaissement de son taux directeur (de 12 % à 9 %) continue à porter ses fruits. Ainsi, le crédit au secteur

privé a connu une progression de 14,2% en 2010, contre 3,7% en 2009 et a ainsi contribué à une augmentation modérée de la masse monétaire. Le taux de change s'est déprécié de 5,7% en 2010 et la BCM a continué à limiter ses interventions au lissage des fluctuations excessives du taux de change.

II. PROGRAMME POUR 2011

8. Les perspectives d'évolution de l'économie mauritanienne demeurent dans l'ensemble favorables en dépit des défis posés par la flambée des prix des produits alimentaires et pétroliers. Ainsi, le taux de croissance économique devrait atteindre 5,1 % en 2011 et la vigilance des autorités monétaires permettra de contenir le taux d'inflation à 7,5%. Le solde déficitaire du compte courant de la balance des paiements devrait s'améliorer grâce à l'augmentation des prix des minerais, permettant ainsi de porter l'objectif de réserves de change à l'équivalent de 2,7 mois d'importations. La réalisation de ces objectifs repose sur la poursuite de politiques macroéconomiques prudentes et un engagement ferme sur la mise en œuvre effective des réformes structurelles. Elle reste, cependant, tributaire de la disponibilité des ressources extérieures et des capacités nécessaires à leur mobilisation.

A. Le programme macroéconomique

Politique budgétaire

9. Dans un contexte qui reste marqué par la persistance des tensions sociales au niveau régional, le gouvernement est fortement préoccupé par le renchérissement significatif des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers au cours des derniers mois. Nous avons, en réponse, préparé un programme d'urgence (« Programme de Solidarité ») de court terme d'un coût total d'environ 40 milliards d'ouguiyas visant à (i) préserver l'accès des pauvres aux produits alimentaires en mettant notamment à leur disposition, à des prix subventionnés, des produits de première nécessité à travers 600 boutiques réparties sur l'ensemble du territoire; (ii) maintenir le pouvoir d'achat de la population en augmentant les subventions du gaz butane et de l'électricité; (iii) améliorer la production agricole à travers la subvention des engrais et des semences; et (iv) développer les activités génératrices de revenu. Le volet portant sur la subvention des produits alimentaires est déjà entré en vigueur avec la promulgation du décret d'avance n° 2011-090 du 29 mars 2011 pour un montant de 10,4 milliards d'ouguiyas. Le coût du reste du programme sera inscrit dans un décret d'avance d'ici Juin 2011 et dans le cadre de la loi de finances rectificative avant la fin de l'année. Pour réduire les coûts en 2011, nous avons augmenté en mai 2011, pour la première fois depuis 4 ans, le prix du gaz (une augmentation de 10 pour cent du prix de la bouteille de gaz butane).

10. Le gouvernement adoptera dès juin 2011 un décret d'avance qui permettra de couvrir les déficits subis à ce jour au titre de l'année 2011 par les sociétés de distribution des hydrocarbures en raison du différentiel élevé entre les prix administrés des carburants et les cours mondiaux, ainsi que les montants dus pour le reste de l'année. Cette mesure prend en

compte les gains escomptés par la mise en œuvre d'ici fin juin 2011 des actions suivantes (repère structurel) : (i) l'application aux gros consommateurs (y compris les compagnies minières) des prix du marché pour l'achat des produits pétroliers; et (ii) la poursuite d'une augmentation graduelle des prix des carburants en vue de réduire la marge corrective administrée. Il reste entendu qu'au cas où une baisse des cours mondiaux entraînerait un différentiel de prix favorable, le surplus qui s'ensuivrait sera reversé par les compagnies pétrolières à l'Etat. Nous nous proposons de remédier aux insuffisances de la structure actuelle des prix des produits pétroliers, qui n'est plus adaptée au contexte actuel marqué par la persistance de l'envolée des prix des carburants. A cet effet, nous avons sollicité l'assistance technique des services du Fonds pour nous aider à mettre en place un système plus approprié au nouveau contexte international. En attendant, un bilan des arriérés dus aux sociétés de distribution des hydrocarbures pour les années antérieures sera établi et un plan d'apurement des arriérés mis en place.

11. Néanmoins, conscients de la forte vulnérabilité de l'économie mauritanienne aux chocs exogènes, et en particulier au revirement des cours des minerais, nous nous engageons à poursuivre sans relâche la consolidation budgétaire. Ainsi, le financement des dépenses additionnelles liées au programme d'urgence (programme national de solidarité 2011) sera assuré par des recettes minières additionnelles, les ventes de terrain, l'amélioration de la performance fiscale et le redéploiement de certaines dépenses d'investissements non essentielles. Ces efforts de consolidation budgétaire seront guidés par une meilleure rationalisation des dépenses courantes, une intensification des efforts de recouvrement, et un souci de gestion optimale des recettes minières. Dans ce contexte, l'objectif pour le déficit de base hors pétrole pour 2011 restera conforme aux prévisions établies à 1,6 % du PIB hors pétrole. Il reste entendu qu'en cas d'un manque à gagner au niveau des recettes, nous nous engageons à opérer des coupes sur les dépenses non essentielles, notamment les biens et services, et à éliminer plus rapidement les subventions, en vue de respecter l'objectif de déficit budgétaire.

12. Pour atteindre l'objectif de recettes (24,9% du PIB hors pétrole), nous compterons en large partie sur les recettes minières (un taux de dividende sur les profits de la compagnie minière publique SNIM fixé à 25%) et annoncerons dans le cadre de la loi de finances rectificative 2011, le rétablissement des accises sur le tabac et le relèvement des accises sur les véhicules, conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du FMI en matière de politique fiscale. Du côté des dépenses, la masse salariale sera contenue et l'effort de rationalisation des dépenses courantes non essentielles se poursuivra en vue de créer un espace budgétaire pour les dépenses visant à appuyer la croissance, réduire la pauvreté et avancer vers la réalisation des OMD.

Politiques monétaire, financière et de change

13. L'objectif de la politique monétaire restera la maîtrise de l'inflation. Le programme monétaire pour 2011 prévoit une croissance de la masse monétaire de 13,3%, ce qui

permettra une augmentation du crédit au secteur privé qui est cohérente avec le dynamisme attendu des activités non extractives. Les autorités monétaires sont toutefois disposées à resserrer la politique monétaire notamment en ajustant à la hausse le taux directeur ou les réserves obligatoires si des signaux d'accélération de l'inflation de base se font ressentir. La coordination de la politique monétaire et budgétaire, notamment en ce qui concerne l'émission des bons du trésor, sera également poursuivie. Dans ce sens, nous finaliserons en 2011 une stratégie de renforcement des instruments de gestion de liquidité par la banque centrale sur la base des recommandations formulées par les services du Fonds.

14. Nous restons persuadés qu'une plus grande flexibilité dans la gestion du taux de change est le garant d'une plus grande confiance des opérateurs et contribuera à alléger les pressions sur les réserves de change. Afin d'améliorer le fonctionnement du marché des changes et conformément aux recommandations des services du Fonds, nous avons au cours des derniers mois : (i) traité au prorata tous les ordres soumis au même prix que le fixing et non en fonction de leur importance ou de leur ordre d'introduction; et (ii) envoyé le jour même aux banques primaires les états de transferts de compte suite aux opérations de change en conformité avec le choix du jour *j* pour le règlement. La BCM améliorera le fonctionnement du marché des changes en limitant les offres d'achat de dollars à l'équivalent de 130% des réserves libres des banques et s'engage à fournir immédiatement aux banques bénéficiaires les devises acquises lors des enchères. La BCM continuera de s'abstenir de toute intervention de nature à distordre le fonctionnement des mécanismes du marché et limitera ses interventions au lissage des fluctuations excessives du taux de change.

15. La réforme du secteur financier se poursuivra conformément aux recommandations du FSAP et des missions d'assistance technique de sauvegarde de 2010 en vue de renforcer le dispositif de sauvegarde et de remédier aux faiblesses identifiées en la matière. En ce qui concerne la supervision bancaire, la BCM s'est engagée à appliquer d'une manière stricte les normes prudentielles existantes et adopter progressivement le nouveau dispositif de calcul des niveaux adéquats de fonds propres (principes de Bâle 2). En vue d'améliorer la transparence financière et de standardiser son système comptable avec les normes IFRS, la BCM a déjà engagé un consultant qui coordonnera son assistance avec les services du Fonds (notamment l'expert de l'AFRITAC de l'Ouest). Elle continuera à faire auditer ses comptes, y compris ses réserves par un cabinet d'audit international choisi sur la base d'un appel d'offres international. A ce jour, la plupart des banques ont augmenté leur capital social à 4,5 milliards d'ouguiyas et la BCM veillera à ce que le capital des banques commerciales atteigne un minimum de 5 milliards d'ouguiyas (environ 18 millions de dollars EU) à fin 2011 (repère structurel à fin décembre). De même, l'audit des bilans des banques commerciales se déroulera dans les délais convenus (repère à fin septembre 2011).

Secteur extérieur et gestion de la dette

16. En dépit des prix élevés des denrées alimentaires et produits pétroliers, les perspectives favorables des prix des minerais de fer, de cuivre et de l'or en 2011 sont de

nature à générer des recettes supplémentaires et à réduire le déficit du compte courant. Ce dernier devrait atteindre environ 7,5 % du PIB, un niveau en baisse par rapport aux prévisions initiales du programme pour 2011. Ce déficit serait financé par l'accroissement des financements extérieurs et de l'investissement direct étranger dans les secteurs minier et pétrolier.

17. En matière d'endettement extérieur, l'objectif est de financer notre programme d'investissements publics tout en préservant la viabilité de la dette. Pour ce faire, nous nous engageons à rechercher et mobiliser en premier lieu des ressources concessionnelles. Toutefois, et vu le champ limité des ressources concessionnelles mobilisables, nous estimons avoir besoin de ressources non concessionnelles d'un montant de 105 millions de dollars pour boucler le financement nécessaire à la construction d'une centrale hybride (fuel et gaz) de 120MW qui permettra de sécuriser l'alimentation en électricité et dont le coût global est estimé à 227 millions de dollars E.U. L'étude de la pertinence et faisabilité de ce projet a été élaborée par le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES). Par ailleurs, pour permettre un meilleur suivi de la dette extérieure et renforcer les capacités d'analyse de la concessionnalité, un comité national sur la dette publique sera opérationnalisé en 2011. Nous poursuivons nos efforts pour mettre en œuvre, avant fin décembre 2011, une stratégie d'endettement extérieur (repère structurel) qui tienne compte des recommandations de l'évaluation effectuée par la Banque mondiale sur la gestion de la dette et la stratégie d'endettement à moyen terme. D'un autre côté, des accords ont été finalisés avec certains pays créanciers pour le traitement des arriérés extérieurs, y compris avec l'Algérie (annulation du stock de la dette) et la Libye (annulation des arriérés en intérêt et rééchelonnement du principal). Nous déployons nos meilleurs efforts pour parachever des accords d'allégement de la dette avec les autres créanciers, en particulier le Koweït avec lequel les discussions se poursuivent.

B. Les réformes structurelles

18. Nous accordons une grande importance au succès des réformes structurelles qui contribuent à la réalisation d'une croissance élevée, partagée par tous et capable de réduire la pauvreté. A cet effet, nous avons constitué un comité interministériel de suivi des réformes qui se réunit régulièrement pour faire le point sur l'état d'avancement des réformes économiques, essayer de résoudre tout retard dans leur mise en œuvre et coordonner l'action des différents services concernés. Nous avons également élargi le cadre de concertation sur ces réformes aux partenaires techniques financiers qui se joignent chaque trimestre au comité technique de suivi (CTS).

Renforcement de la protection sociale et élimination graduelle des subventions

19. En dépit de plusieurs efforts entrepris, le système de protection sociale demeure faible et inadéquat. Il est marqué par un insuffisant ciblage des populations vulnérables, une faible capacité des structures concernées, un manque de ressources humaines et matérielles et

l'absence d'un mécanisme approprié de coordination entre les différents programmes et acteurs. C'est dans ce contexte que le gouvernement, avec l'appui de l'UNICEF, a préparé en mars 2010 une étude diagnostic des mécanismes et des programmes de protection sociale en vigueur ainsi que des besoins prioritaires en matière de renforcement du système de protection sociale. Nous nous baserons sur les recommandations de cette étude pour élaborer une stratégie nationale de protection sociale qui préconise entre autres la généralisation de l'expérience pilote des programmes conditionnels de transferts en espèces.

20. En attendant l'élaboration de cette stratégie, nous nous proposons d'évaluer le fonctionnement des boutiques introduites dans le cadre du programme de solidarité 2011 et d'étudier la possibilité de les remplacer progressivement par un transfert en espèces. L'évaluation des boutiques sera mise en œuvre sous la supervision d'un comité de pilotage renforcé qui comprendra outre les représentants des départements ministériels concernés, un représentant du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), un représentant de l'ONS, des représentants de la société civile, un représentant du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et un représentant de l'UNICEF. Nous envisageons également d'entreprendre, avec les services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté pour actualiser les données disponibles sur les populations vulnérables (repère structurel à fin octobre) et permettre d'identifier les populations les plus démunies. Les résultats de cette enquête serviront à l'élaboration d'un plan d'action pour la distribution de « cartes » d'identification aux populations démunies et qui seraient bénéficiaires d'un éventuel transfert en espèces. La mise en place de ce mécanisme dès le début de l'année 2012 permettrait de remplacer progressivement les subventions existantes par des transferts en espèces moins coûteux et mieux ciblés.

Réforme des finances publiques

21. La bonne exécution du budget de l'État en 2011 et la préparation du budget 2012 comme instrument de la régulation macroéconomique nécessitent des mesures visant à améliorer le recouvrement des recettes, maîtriser l'exécution budgétaire et renforcer la transparence conformément aux recommandations des dernières missions d'assistance technique du FMI, de l'AFRITAC de l'Ouest, de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne. Le schéma directeur des finances publiques est en cours de finalisation avec l'assistance technique de la Banque Africaine de Développement et sera adopté avant octobre 2011.

Améliorer le recouvrement des recettes

22. S'agissant des recettes, nous avons activé un comité au sein du CTS qui est chargé de piloter la réforme fiscale. Ce comité assure le suivi de la mise en place d'un plan d'informatisation de la Direction Générale des Impôts (DGI); et l'élaboration d'un plan de recouvrement des arriérés d'impôts qui sera finalisé dès fin juin 2011 (repère structurel). Le recensement des contribuables a déjà commencé et sera achevé comme prévu à fin septembre

2011. Un rapport d'étape sur le déroulement de cette opération sera disponible avant fin juin 2011. L'émission d'un identifiant unique pour les contribuables déjà gérés a été faite et sera finalisée pour les tous contribuables d'ici décembre 2011 (repère structurel). Pour améliorer le « civisme fiscal » et augmenter les recettes, nous envisageons également de mettre en place un plan d'action pour la suppression progressive de la retenue à la source de la TVA à commencer par les grands contribuables. Nous comptons également faire le point sur la situation des crédits existants à fin juin 2011 et activer les dispositions existantes pour procéder au remboursement dans des délais raisonnables des crédits TVA avant fin octobre 2011, notamment à l'égard des compagnies minières. Pour mener à bien ce chantier, nous sollicitons l'assistance technique des services du FMI.

23. Nous poursuivrons également le renforcement de l'administration des douanes (DGD). Dans ce contexte, tous les bureaux des douanes ont adopté le nouveau système SYDONIA++ et la migration sur le serveur central. La transition vers ce nouveau système permettra, entre autres, de mieux gérer les exonérations et mettre en place l'archivage numérique qui se fera comme prévu avant la fin 2011 (repère structurel). Pour mieux lutter contre la fraude, la stratégie de modernisation de la douane repose sur l'inspection et le recoupement avec les données de la société d'inspection SGS. A cet effet, nous nous efforcerons d'optimiser au mieux les services prévus par le contrat qui nous lie à la SGS et de régler ses factures à l'échéance. Ceci nous permettra de créer un bureau de la valeur et d'établir une base de données des valeurs à l'importation qui permettront la réconciliation des données et la mise en place d'une interface entre les douanes et la SGS. Pour renforcer les synergies avec la DGI et formaliser les échanges d'information sur les contribuables, un protocole d'accord sera établi entre la DGD et la DGI. Le projet du nouveau code des douanes est en cours d'élaboration et sera adopté d'ici fin 2011.

Gestion des dépenses publiques

24. L'amélioration du cadre décisionnel et le renforcement des instruments pour la gestion active de la trésorerie constituent des priorités de l'action gouvernementale. Dans cette perspective, les réunions du comité de coordination des politiques budgétaire et monétaire se tiendront sur une base régulière et feront l'objet d'un procès-verbal qui fait état de la situation et des prévisions de trésorerie en glissement sur 3 mois. Dans ce contexte, le Ministère des finances a initié les travaux nécessaires pour la mise en place à fin 2011 d'un compte unique du Trésor conformément aux recommandations formulées par les récentes missions du département des finances publiques du FMI et de la Coopération Française. Au préalable, le plan de trésorerie sera opérationnalisé et renforcé par la mise en place d'une liaison informatique automatisée entre la Banque centrale et la Direction générale du Trésor.

25. Conscientes de la nécessité d'améliorer la préparation et l'exécution du budget, les autorités mettront en œuvre toutes les mesures nécessaires pour réhabiliter le processus budgétaire. Dans ce cadre, les procédures dérogatoires de dépenses relatives à des demandes de règlement immédiat (DRI), des mises à disposition et des avances de trésorerie seront

mieux encadrées afin de diminuer le volume global des recours à ces procédures. En outre et conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale sur la revue des dépenses publiques, nous intensifierons les efforts pour opérationnaliser un système de gestion intégrée des finances publiques, renforcer les capacités de contrôle interne et externe des dépenses publiques, et mettre en œuvre le nouveau code de passation des marchés et ses décrets d'application de manière complète. En outre, l'efficience et l'efficacité des dépenses publiques dépendra également de : (i) l'amélioration de la préparation et de l'exécution budgétaire, y compris à travers une meilleure coordination entre le Ministère des Finances et le Ministère des affaires économiques et du Développement lors de la préparation et de l'exécution du budget et (ii) le développement des capacités propres à conduire la sélection, l'évaluation et la budgétisation.

Maitriser la masse salariale et améliorer la qualité du service public

26. Nous nous engageons à réactiver et accélérer la réforme de la fonction publique. A cet effet, nous allons, notamment, terminer l'assainissement du fichier de la solde sur la base des résultats du recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat et œuvrer à l'amélioration des méthodes de budgétisation de la masse salariale. Ceci devra permettre de contenir la masse salariale et de libérer des ressources pour les dépenses de réduction de la pauvreté. Une méthodologie de prévision budgétaire pour la masse salariale sera élaborée et mise en œuvre au Ministère des finances avec l'appui de l'AFRITAC de l'Ouest. En outre, nous sommes engagés dans le cadre de la réforme de la fonction publique à renforcer les capacités humaines et logistiques de l'administration, à moderniser ses moyens de travail et améliorer la qualité de l'éthique des fonctionnaires et agents de l'administration en vue de réduire les tentations à la mauvaise gestion des deniers publics.

Améliorer la performance des entreprises publiques

27. Les entreprises publiques grèvent une part importante du budget de l'Etat à travers des transferts et subventions importants. Nous nous engageons à assainir et mieux clarifier les relations entre ces entreprises et l'Etat à travers l'élaboration d'une étude sur la situation financière de toutes les grandes entreprises publiques (repère structurel à fin décembre 2011). Cette étude s'appuiera sur les résultats de l'audit de la compagnie publique d'électricité (SOMELEC) et les nouveaux audits financiers et techniques qui seront entrepris en 2011 pour la MAURIPOST, la SNDE, la SOMAGAZ et la SONIMEX. Cette étude permettra d'identifier les problèmes, de mieux suivre la performance de ces entreprises, et de leur assurer une meilleure gestion permettant de rationaliser davantage les transferts de l'Etat à travers notamment des contrats-programmes. Nous nous engageons également à organiser des contrôles financiers réguliers des entreprises publiques et à améliorer la coordination entre les différents départements concernés à travers l'organisation régulière de réunions de concertation entre la direction générale des patrimoines, la direction générale du budget, la direction générale du trésor et de la comptabilité publique et les ministères de tutelle. Nous avons besoin de l'assistance technique des partenaires au développement, notamment la

Banque mondiale pour améliorer le suivi de la situation des entreprises publiques, renforcer la gouvernance et mettre à niveau le système d'information y afférent.

Réformer le secteur de l'électricité

28. Une étude, financée par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), sur la restructuration du secteur de l'électricité et de la SOMELEC a été réalisée et validée lors de deux ateliers de restitution en juin et septembre 2010. Nous avons commencé à mettre en œuvre les recommandations de cette étude avec l'augmentation du capital de la SOMELEC de 20 milliards d'ouguiyas et une augmentation supplémentaire de 13 milliards d'ouguiyas prévue d'ici la fin de l'année 2011 sans incidence sur le Budget de l'Etat. L'Etat a commencé à payer ses factures d'électricité à temps et s'est engagé à accorder à la SOMELEC la subvention d'exploitation par montants réguliers pendant l'année afin de lui éviter le recours à des emprunts et des découverts auprès des banques à des taux prohibitifs qui remettraient en cause les progrès réalisés. Nous avons clarifié les relations financières (dette croisée) entre la SOMELEC et l'Etat et un plan d'apurement de ces arriérés sera mis en place d'ici fin décembre 2011 (repère structurel). Nous attendons la finalisation de l'étude tarifaire prévue d'ici la fin de l'année 2011 afin de procéder à la révision des tarifs, et en particulier ceux qui sont appliqués aux gros consommateurs.

Améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé

29. Nous sommes décidés à remédier aux faiblesses du climat des investissements et aux contraintes qui freinent la promotion du secteur privé. A cet effet, nous avons préparé un nouveau code des investissements qui sera adopté en Conseil des ministres avant la fin juin 2011. Nous nous engageons également à opérationnaliser le guichet unique pour simplifier les procédures administratives liées à la création d'entreprises et aux investissements nouveaux. Une stratégie nationale de développement des compétences adaptée aux besoins du secteur privé sera également mise en œuvre. Dans le même ordre d'idées, nous simplifierons le régime d'imposition et favoriserons l'accès des PME aux crédits en renforçant leurs capacités à produire des états financiers fiables.

30. En matière d'emploi, nous envisageons d'entreprendre une enquête emploi avant la fin de l'année afin de mettre en place une base de données fiable sur la situation du marché du travail. Entre temps, nous poursuivons la mise en œuvre d'un programme d'insertion des jeunes diplômés chômeurs en les aidant à s'installer pour leur propre compte et en les encourageant à initier des projets structurants dans le secteur agricole. Ce programme sera également élargi pour couvrir le secteur de la pêche. Des efforts seront également entrepris pour l'insertion des chômeurs non diplômés à travers le soutien aux activités génératrices de revenus (AGR) dans le milieu rural (élevage, protection des cultures) et urbain. Parallèlement, nous entendons avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, mettre en place un vaste programme de formation-insertion destiné aux personnes n'ayant

aucune qualification. Nous comptons, à l'avenir, réorienter les priorités du système éducatif en alignant les programmes de formation existants avec les besoins du secteur privé.

Renforcer la gouvernance et la transparence de la gestion des ressources publiques

31. La lutte contre la corruption est une priorité pour le gouvernement. A cet égard, nous avons adopté en 2010 une stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC) qui vise à mettre fin à l'impunité et à limiter les sources d'évasion, de fraude et de mauvaise gestion des ressources publiques. Le gouvernement est aussi soucieux de garantir la transparence totale dans l'exploitation et l'emploi des ressources financières provenant des industries minières. L'adhésion de la Mauritanie à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) depuis 2005 en est la meilleure illustration. Nous comptons être totalement conformes aux principes de l'ITIE au cours de l'année 2011.

Améliorer les statistiques économiques

32. Une information statistique fiable est essentielle pour l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques macroéconomiques, la mise en œuvre du CSLP et le suivi de l'exécution des OMD. Nous envisageons de continuer nos efforts visant à améliorer la qualité des statistiques économiques et financières produites en capitalisant sur les recommandations des récentes missions d'assistance technique du FMI dans le domaine des statistiques des finances publiques, des comptes nationaux et de la balance des paiements. Dans ce sens, nous allons mettre en place un comité qui se réunira chaque mois pour valider les données des finances publiques, renforcer les efforts de réconciliation avec les comptes nationaux et faire un recoupement avec les données reçues par les différents départements ministériels. Nous entendons commencer cette année les préparations pour l'entame d'une nouvelle enquête sur la condition de vie des ménages (EPCV) qui permettra d'actualiser les données sur l'emploi et la pauvreté en 2012. Nous continuerons la réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS et opérationnaliserons la fonction statistique dans les départements ministériels afin d'améliorer la collecte et le traitement des données sur les agrégats macroéconomiques, les comptes nationaux, prix, dette, et balance des paiements. Dans ce contexte, nous comptons solliciter nos partenaires pour fournir davantage d'assistance technique pour le développement de la statistique et des systèmes d'informations.

C. Les risques

33. La réalisation des objectifs du programme pourraient être entravée par un certain nombre de risques dont: (i) la vulnérabilité de l'économie mauritanienne aux chocs exogènes tels que les fluctuations des prix de ses principaux produits à l'exportation (fer, cuivre, or) et les variations des prix des produits à l'importation comme le blé ou le pétrole; (ii) l'insuffisante mobilisation des financements extérieurs; et (iii) les aléas climatiques pouvant affecter le secteur agricole et l'élevage. Le gouvernement est disposé à prendre les mesures appropriées pour atténuer les effets de ces risques s'ils viennent à se réaliser. Les mesures correctives éventuelles seront prises en concertation avec les services du FMI.

III. Conclusion

34. Les principaux objectifs du programme ayant été atteints, le gouvernement sollicite l'approbation de la deuxième revue du programme soutenu par un arrangement au titre de la FCE ainsi que le décaissement de 11,04 million de DTS. Afin de tenir compte de l'amélioration du cadre macroéconomique et de la mise en œuvre du programme national de solidarité d'urgence, le gouvernement souhaiterait également la modification des critères de réalisation à fin juin 2011, relatifs aux réserves internationales nettes, aux avoirs intérieurs nets, et au solde de base hors pétrole. Nous continuerons à consulter les services du Fonds et restons disposés à prendre les mesures appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Nous nous engageons à fournir aux services du Fonds les informations nécessaires pour le suivi régulier du programme. De nouveaux critères de réalisation, y compris pour le seuil des prêts non concessionnels, ont été établis pour fin Décembre 2011 ainsi que des indicateurs quantitatifs à fin septembre 2011 (Tableau 1). Des nouveaux repères structurels ont été fixés pour 2011 (Tableau 2b). Ces critères quantitatifs et repères sont décrits dans le protocole d'accord technique ci-joint. La troisième revue au titre du programme devrait être conclue avant le 31 décembre 2011 et la quatrième avant le 30 juin 2012.

Salutations distinguées,

/s/

Thiam Diombar
Ministre des Finances

/s/

Sidi Ould Tah
Ministre des Affaires Economiques et du Développement

/s/

Sid'Ahmed Ould Raiss
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

Tableau 1. Mauritanie: Critères de réalisation et repères quantitatifs pour le programme appuyé par la FCE pour 2010-2011 1/
(Variation cumulée à compter de fin décembre 2009 et depuis fin décembre 2010)

| | Fin-Dec 2009 | | Fin-Dec. 2010 | | Fin-Mar. 2011 | | | Fin-Juin 2011 | Fin-Sep. 2011 | Fin-Dec. 2011 |
|--|----------------|------------------------|-------------------------------|---------|--------------------|---------------------------|---------|-------------------------------|--------------------|------------------------|
| | Niveau Initial | Critère de performance | Critère de performance ajusté | Réalisé | Objectif Indicatif | Objectif Indicatif ajusté | Réalisé | Critère de performance Révisé | Objectif Indicatif | Critère de performance |
| Objectifs quantitatifs | | | | | | | | | | |
| Reserves internationales nettes de la BCM (plancher) ; en millions de dollars 2/ | -47.8 | 34.4 | -0.6 | 69.1 | 4.4 | 14.5 | 44.2 | 46.9 | 108.5 | 82.9 |
| Avoirs interieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas 2/ | 125.1 | 20.4 | 29.6 | -11.6 | 4.7 | 2.0 | -9.5 | -8.4 | -19.0 | -7.5 |
| Solde de base hors pétrole; definition du programme | | -28.5 | -28.5 | -23.0 | -8.6 | -8.6 | 17.2 | 7.9 | 15.5 | -17.0 |
| Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU. 3/ | 44.0 | 0 | | 0 | 0 | | 0 | 0 | 105 | 105 |
| Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU. | | 0 | | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette non rééchelonnée (plafond continu) | | 0 | | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses liées à la réduction de la pauvreté (Objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas | | 106.7 | | 89.9 | 19.6 | | 5.8 | 32.0 | 68.9 | 106.5 |
| Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU) | | | | | | | | | | |
| Aide internationale nette | ... | 35.4 | | -9.4 | 6.9 | | 30.0 | 24.8 | 31.2 | 32.8 |
| Décaissements cumulés de prêts et dons officiels en devises | ... | 76.6 | | 34.0 | 13.9 | | 37.6 | 51.0 | 64.1 | 92.6 |
| Impact de tout nouvel allègement de dette | ... | 0 | | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure | ... | -41.2 | | -43.4 | -7.0 | | -7.6 | -26.2 | -33.0 | -59.8 |
| Contribution du FNRH au budget | 65.1 | 47.2 | | 47.2 | 13.0 | | 0.0 | 22.5 | 22.5 | 34.8 |
| Décaissements cumulés de dons officiels en devises | | 46.9 | | 34.0 | 13.7 | | 2.2 | 15.6 | 15.6 | 24.6 |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | |
| Taux de change ouguiyas/dollar du programme | 262 | | | | 262 | | 281 | 262 | 262 | 262 |

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustements voir le protocole d'accord technique.

2/ Ajustés à la hausse (réserves internationales nettes) et à la baisse (actifs intérieurs nets) pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

3/ Un plafond supérieur en 2011 reflète uniquement le financement d'une centrale de production d'électricité. Le plafond pour les autres emprunts non concessionnels est zéro.

Tableau 2a. Mauritanie. Repères Structurels, 2010

| Rubrique | Mesures | Date (Fin de Periode) | Resultat | Commentaire |
|---|---|-----------------------|--|---|
| <u>General</u> | | | | |
| 1 | Adopter le décret portant création d'un comité technique de suivi du programme | Mars 2010 | Atteint | |
| <u>Administration fiscale</u> | | | | |
| 2 | Emettre, parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables. | Decembre 2010 | Non atteint; objectif deplace a fin decembre 2011 | Les numeros ont deja ete affectes aux contribuables connus. Apres l'achevement de recensement, les numeros seront emis pour tous les contribuables. Une fois compilee, la base de donnees sera transmise aux services du FMI. |
| <u>Gestion des finances publiques</u> | | | | |
| 3 | Etablir le plan de gestion de trésorerie couvrant une période de 3 mois. | Juin 2010 | Atteint | |
| <u>Transparence de la Banque centrale</u> | | | | |
| 4 | La BCM publiera sur son site Internet les états financiers audités et les opinions a fin: | | | |
| | 31 Decembre, 2007. | Mars 2010 | Atteint | |
| | 31 Decembre, 2008. | Mars 2010 | Atteint | |
| | 31 Decembre, 2009. | Juin 2010 | Atteint | |
| 5 | Conduire un audit des données relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets de la BCM a fin juin 2010. | Septembre 2010 | Atteint | |

Tableau 2b. Mauritanie. Repères Structurels, 2011

| Rubrique | Mesures | Date (Fin de Periode) | Resultat | Commentaire |
|---------------------------------------|--|-----------------------|------------------------------|---|
| <u>Administration fiscale</u> | | | | |
| 1 | Finaliser un plan de recouvrement des arriérés d'impôts. | Juin 2011 | | Un projet de plan est déjà disponible au niveau de la DGI |
| 2 | Recenser toutes les entreprises, y compris celles de taille moyenne. | Septembre 2011 | | Certaines PME sont actuellement suivies par la direction des grandes entreprises. Il est prévu que le recensement soit finalisé selon les délais convenus. |
| 3 | Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA + + dans les bureaux de douanes les plus importants. | Decembre 2011 | | SYDONIA + + est déjà dans les importants bureaux. La mise en oeuvre complète est prévue avant la fin de l'année. |
| 4 | Emettre, parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables. | Decembre 2011 | Non atteint en decembre 2010 | Les numéros ont déjà été affectés aux contribuables connus. Après l'achèvement de recensement, les numéros seront émis pour tous les contribuables. Une fois compilée, la base de données sera transmise aux services du FMI. |
| <u>Depenses publiques</u> | | | | |
| 5 | Modifier la structure des prix des produits pétroliers comme indique dans le paragraphe 12 du protocole d'accord technique. | Juin 2011 | | |
| <u>Gestion des finances publiques</u> | | | | |
| 6 | Introduire le Compte Unique du Trésor. | Decembre 2011 | | Le processus de sélection du cabinet qui mettra en place l'interface entre la BCM et la DGTP a été initié avec l'appui de la Banque mondiale. |
| 7 | Élaborer une stratégie globale de la gestion de la dette externe | Decembre 2011 | | Un plan de stratégie a été finalisé par la Banque mondiale et est actuellement en discussion au gouvernement. |
| 8 | Achever l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques. Cette étude sera basée sur l'audit financier des 5 compagnies suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX | Decembre 2011 | | Un audit de la Somelec a été achevé en 2010. Les termes de références pour les 4 audits restants seront issus d'ici fin juin. La Banque mondiale apportera un soutien financier |
| 9 | Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis la SOMELEC | Decembre 2011 | | |
| <u>Central bank transparency</u> | | | | |
| 10 | Réaliser un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin décembre 2010. | Mars 2011 | Atteint | Les données à fin decembre ont été auditées à fin Mars. La version finale de l'audit n'a pu être transmise par le cabinet (Ernst and Young) qu' après mars en raison des problèmes en Cote d'Ivoire qui ont affectés ses opérations dans la région. |
| 11 | Finaliser un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin Juin 2011. | Septembre 2011 | | |
| 12 | Publier sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2010. | Juin 2011 | | |
| <u>Secteur financier</u> | | | | |
| 13 | Réaliser un audit des états financiers à fin décembre 2010, des banques commerciales par une firme retenue suite à un appel d'offres. | Septembre 2011 | | En cours. Certains audits ont deja ete completes et les resultats transmis a la BCM. |
| 14 | Augmenter le capital minimum bancaire, à fin décembre 2011, à UM 5 milliard (18 millions dollars E.U.). | Decembre 2011 | | En cours. A l'exception de deux banques, la plupart des banques ont déjà atteint en décembre 2010 le capital minimum requis pour fin décembre 2011. |
| <u>Politique sociale</u> | | | | |
| 15 | Réaliser , avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté. | Octobre 2011 | | |

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole définit les objectifs quantitatifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, objectifs qui sont énoncés dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) et énumérés dans le tableau 1. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.

2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 et la fin du mois indiqué.

I. DEFINITIONS

D. Critères de réalisation et repères quantitatifs

3. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est-à-dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents. Les avoirs en or seront évalués au cours de l'or au 30 novembre 2009 (1,127\$ EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant des **taux de change du programme**, c'est à dire: les taux de change du dollar avec l'ouguiya (262 ouguiya/1\$EU), les DTS (1,61\$ EU/1DTS), l'euro (1,49\$ EU/euro) et les autres monnaies au 30 novembre 2009, tels que publiés dans *IFS*.

4. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCM sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La **base monétaire** comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, AIN = base monétaire – AEN, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux **taux de change du programme** définis au paragraphe 3.

5. Le **solde budgétaire de l'État** est défini pour le suivi du programme comme le solde de base non pétrolier et hors dons de l'administration centrale, c'est à dire la différence entre les **recettes non pétrolières** de l'État (hors dons) et les **dépenses** de l'État (à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles au titre de la dette extérieure). Le solde **budgétaire** sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001), à l'exclusion des recettes des activités liées au pétrole et aux autres

hydrocarbures et des transferts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) au budget. Elles seront suivies sur la base des encaissements (recettes encaissées par le Trésor). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. La nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la SNIM) correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Mauritanie et comportant un élément de don (défini comme 1 moins le ratio valeur actualisée nette/valeur nominale, et estimé à partir des taux d'escompte par devise et échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence)) inférieur à 35 %. Cette définition s'applique à la fois à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 6230- (79/140), Point 9, telle que révisée le 31 août 2009 et rendue effective le 1^{er} décembre 2009- (décision No.14416-(09/91) ; voir annexe), et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés. La société nationale industrielle et minière (SNIM) est exclue du plafond sur la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme car la compagnie ne pose pas de risque budgétaire et peut emprunter sans garantie de l'Etat.

7. Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35%, calculé comme suit : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée, à la date initiale de signature du contrat, par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes comme établie par l'OCDE (0.75 % pour les périodes de remboursement inférieur à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus). L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion.

8. La dette à court terme non concessionnelle correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou

garantis par l'État ou la BCM. Cette définition s'applique à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision n° 12274-(00/85), 24 août 2000 ; voir annexe). La définition exclut les dépôts en devises à la BCM et les crédits normaux pour importations.

9. **Les arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM à l'issue de l'expiration de la période de grâce applicable.

10. **Les instances de paiement au Trésor (décalage technique)** sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

11. **Les dépenses de réduction de pauvreté** seront estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures.

E. Repères structurels

12. **Les repères structurels pour l'exercice 2011 du programme sont :**

- Réaliser, avant fin mars 2011, un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin décembre 2010.
- Publier, avant fin juin 2011, sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2010.
- Modifier avant fin juin 2011 la structure des prix en appliquant aux gros consommateurs (y compris les compagnies minières) les prix du marché pour l'achat des produits pétroliers et en poursuivant l'ajustement graduel des prix des carburants.
- Réaliser, avant fin juin 2011, un plan de recouvrement des arriérés d'impôts.
- Finaliser, avant fin septembre 2011, un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin Juin 2011. Le respect de ce repère requiert la transmission aux services du FMI du rapport final d'audit final.
- Recenser, avant fin septembre 2011, toutes les entreprises, y compris celles de taille moyenne.

- Réaliser, avant fin septembre 2011, un audit des états financiers à fin décembre 2010, des banques commerciales par une firme retenue suite à un appel d'offres.
- Réaliser avant fin octobre 2011, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté pour actualiser les données sur les populations vulnérables.
- Achever, d'ici fin décembre 2011, l'opération d'émission de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables. Il s'agit de constituer une base de données centralisée des contribuables et d'attribuer un identifiant fiscal unique à chacun d'entre eux. Pour que ce repère structurel soit atteint, les autorités devront transmettre au service du FMI d'ici fin décembre 2011 la base de données recensant tous les contribuables et l'identifiant fiscal unique qui leur est attribué.
- Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA ++ dans les bureaux de douanes les plus importants, avant fin décembre 2011.
- Introduire, avant fin décembre 2011, le Compte Unique du Trésor.
- Élaborer, avant fin décembre 2011, une stratégie globale de la gestion de la dette externe.
- Augmenter le capital minimum bancaire, à fin décembre 2011, à UM 5 milliard (18 millions dollars E.U.).
- Achever, avant fin décembre 2011, l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques. Cette étude sera basée sur l'audit financier des 5 compagnies suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX.
- Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis la SOMELEC.

II. FACTEURS DE REAJUSTEMENT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

13. **Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN** sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la **contribution du FNRH au budget** et au montant de **l'aide internationale nette**. Cette dernière est définie comme la différence entre : (a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTTE et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout allègement de dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et (b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêt au titre des engagements extérieurs de la BCM).

14. Si le montant de **l'aide internationale nette** ou de **la contribution du FNRH au budget** est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, pour un montant équivalent à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 35 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 35 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si la contribution du FNRH au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants effectifs et les niveaux projetés.

15. **Le plancher relatif au déficit de base hors pétrole** sera ajusté à la hausse—en d'autres termes le déficit maximum sera accru—pour tout niveau excédant les déboursements des dons budgétaires retenus dans le programme.

III. INFORMATIONS A COMMUNIQUER AU FMI

16. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- Le bilan mensuel de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : (a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et (b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques mensuelles sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque émission.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.

- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité de la dette technique, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent :
 - Le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.
 - La liste des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations.
- La balance des paiements trimestrielle et les données trimestrielles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteurs et monnaie de libellé), dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre.
- Le tableau bimensuel de projection des flux de changes et des flux de liquidité monétaire, dans un délai d'une semaine.

Ministère des finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.

- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Un rapport mensuel détaillé sur l'exécution des dépenses prévues dans le cadre de programme de solidarité et celles relatives aux versements à effectuer en faveur des sociétés des hydrocarbures.
- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque trimestre.
- Note trimestrielle sur l'activité économique et le commerce extérieur.

Comité technique de suivi du programme

17. Rapport mensuel sur l'exécution du programme: trois (3) semaines au plus tard après la fin du mois.
18. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

IV. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

19. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- Les **dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (partie BE et BA)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).
- Le **financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (EPA) à la BCM, mais y compris le compte PPTE).
- Le **financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- Par **arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette au-delà d'une période de 3 mois des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'Etat recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- Le **financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH); des décaissements nets de prêts extérieurs; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : (a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 8 ; et (b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

ANNEXE : DEFINITION DE LA DETTE FIGURANT AU POINT 9 DES DIRECTIVES

On trouvera au point 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure la définition suivante de la dette :

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'applique à tout passif non conditionnel né d'un accord contractuel portant sur la fourniture de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et requérant de l'emprunteur un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure donnée (ou à différentes dates à venir) ; ces paiements éteignent les obligations souscrites, au titre du principal et/ou des intérêts, aux termes du contrat. Les dettes peuvent prendre différentes formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire l'avance d'une somme d'argent par le prêteur à l'emprunteur assortie de l'engagement de ce dernier à rembourser à une date ultérieure les fonds reçus (dépôts, obligations, autres titres d'endettement, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et les échanges temporaires d'actifs, qui équivalent à des prêts totalement garantis selon lesquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds reçus, majorés en général des intérêts y afférents, en rachetant la garantie à l'acheteur à une date ultérieure (accords de réméré et accords de swap officiels) ; ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats selon lesquels le fournisseur autorise l'emprunteur à retarder ses paiements pendant une période donnée à compter de la date à laquelle les biens ont été livrés ou les prestations de services effectuées ; et iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire les accords prévoyant le louage d'un bien pour lequel le preneur dispose d'un droit d'utilisation couvrant une ou plusieurs périodes spécifiées, lesquelles sont en général plus courtes que la durée de vie utile du bien en question, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actuelle (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période couverte par celui-ci, à l'exclusion des paiements liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien du bien fourni.

b) Selon la définition de la dette énoncée au point 9 a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par l'autorité judiciaire découlant de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non paiement d'une somme exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme dette selon cette définition (paiement à la livraison, par exemple) ne donne pas naissance à une dette.